

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures et une minute, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 16 Février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 28

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame CARTA*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 9 : OCCUPATIONS TECHNIQUES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.
Actualisation de la tarification.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La Ville de Denain a par délibération du 17 février 2014 et du 3 octobre 2016, délibérée afin de mettre en place une redevance d'occupation du domaine public.

Suite à plusieurs demandes de ce type, il serait souhaitable de présenter une nouvelle tarification d'occupation du domaine public (*actualisation, création et revalorisation*).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier la tarification de redevance d'occupation du domaine public comme suit :

1) Pour la réalisation de chantiers :

Types d'occupation	Tarifs applicables
Baraque ou sanitaire de chantier	1.00€ par m2/ jour
Bâtiment modulaire	1.00€ par m2/ jour
Palissade de chantier, échafaudage	1.00€ par mètre linéaire/jour
Benne	2.00€/m2 et par jour
Création d'une aire de stationnement provisoire dans le cadre d'un chantier	1.00€ par mètre linéaire/jour
Installation d'une grue ou une nacelle	15€ par jour
Dépôts de matériaux et/ou de matériels	2.00€ par m2/jour
Neutralisation d'une place en zone bleue	3.00€ par jour

2) Pour les déménagements :

Types d'occupation	Tarifs applicables
Monte-meubles pour déménagement	A l'unité/jour 20.00€

Il est donc proposé à l'Assemblée :

● **D'ADOPTER** le montant de ces nouvelles redevances d'occupation du domaine public. Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès son caractère exécutoire.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 31 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. TONNEAU, FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DUBOIS TONINI.

(Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
 de la réception en Sous-Préfecture le.....
 et de la publication le.....